



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur



Hôpital du Valais
Spital Wallis

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

1^{er} février 2016

Accouchement confidentiel et boîte à bébé

Dès le 1^{er} février 2016, une procédure d'accouchement confidentiel permettra à une mère en situation de détresse d'accoucher à l'Hôpital du Valais de manière anonyme. Cette mesure s'accompagne d'un renforcement de l'information aux femmes enceintes en situation de vulnérabilité. Parallèlement, une boîte à bébé a été installée à l'hôpital de Sion. Elle permettra aux mères en difficulté d'y déposer leur nouveau-né anonymement en ayant l'assurance qu'il est pris en charge de façon adéquate.

Sur demande du Conseil d'Etat, la procédure d'accouchement confidentiel et la boîte à bébé ont été mises en place par l'Hôpital du Valais dans le cadre de son programme d'aide et de soutien dans les situations de périnatalité. Ces deux mesures ont été recommandées par la commission extraparlamentaire nommée par le Conseil d'Etat et présidée par le médecin cantonal. Elles apportent une réponse à une motion adoptée en mai 2013 par le Grand Conseil.

L'accouchement confidentiel regroupe diverses mesures d'aide à la grossesse et à la naissance qui peuvent être demandées par la patiente dont la grossesse la place dans une situation difficile. Il offre notamment la possibilité d'accoucher à l'hôpital de manière anonyme.

L'accouchement confidentiel permet d'apporter une protection de la femme enceinte en situation de détresse et de son enfant. Il assure un suivi médical et psychologique de la femme pendant sa grossesse et offre la sécurité d'un accouchement à l'hôpital pour la mère et l'enfant.

Simultanément, une boîte à bébé adossée à l'hôpital de Sion a été mise en place. Elle est située sur un passage peu fréquenté et dispose d'un accès extérieur indépendant. Elle se trouve à proximité du service des urgences et du service de pédiatrie. La boîte à bébé répond aux exigences de sécurité médicale, de facilité d'accès, de discrétion, d'anonymat ainsi que de neutralité idéologique, politique et religieuse demandées par la commission extraparlamentaire.

A l'occasion de la mise en place de ces deux procédures, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture ainsi que l'Hôpital du Valais renforcent l'information sur les soutiens en périnatalité disponibles en Valais. L'objectif est que les femmes enceintes en difficulté aient mieux connaissance des ressources à leur disposition pour les conseiller et les aider. Cette information est disponible sur les sites Internet du Service de la santé publique (www.vs.ch/sante) et de l'Hôpital du Valais (www.hopitalvs.ch).

Note aux rédactions

- **Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 079 248 07 80**
- **Prof. Eric Bonvin, directeur général de l'Hôpital du Valais, 027 603 67 27**

